

5

CHOSSES À SAVOIR SUR LE RGPD

PAR L'ÉCOSPHÈRE AGGELOS

MARS 2021

1 LE CADRE JURIDIQUE

Quand?



31 MARS
2021

Qui?



Tous les propriétaires
de site web en Europe
et pour tous les citoyens européens

2 LE RENFORCEMENT DU CONSENTEMENT ET DES DROITS DES USAGERS

LA RGPD ÉVOLUE
ET DE NOUVELLES RÈGLES ENTRENT EN VIGUEUR
LE 31 MARS 2021.

Concrètement, qu'est qui sera obligatoire au 31 mars
sur tous les sites web :

- Tant que l'internaute n'a pas donné son consentement,
les cookies traceurs qui ne sont pas nécessaires
à la fourniture d'un service de communication en ligne
ne peuvent pas être déposés ou lus sur son terminal.

- L'utilisateur doit pouvoir accepter ou refuser le dépôt
et/ou la lecture de ces cookies avec le même degré
de simplicité.



Quels sont les cookies concernés ?

- Les cookies liés aux opérations relatives
à la publicité personnalisée ;

- Les cookies des réseaux sociaux,
notamment générés par leurs boutons de partage.

3 LES SANCTIONS ENCOURUES



2 TYPES
D'AMENDES
suivant le type d'infraction



10 MILLIONS
D'EUROS

ou

2% DU CHIFFRE
D'AFFAIRES

20 MILLIONS
D'EUROS

ou

4% DU CHIFFRE
D'AFFAIRES

4 LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES



LE REPRÉSENTANT LÉGAL

de la structure est responsable de la
conformité RGPD, il est le point de
contact de la CNIL, l'autorité de contrôle.

C'EST VOUS !

LE SOUS TRAITANT

est tenu de respecter des obligations en
matière de sécurité, de confidentialité et
de responsabilité.

C'EST NOUS !

5 LA CONFORMITÉ DE VOTRE SITE INTERNET

POURQUOI ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Parce que vous traitez des données personnelles en utilisant :

- des cookies traceurs
- des applications tierces
- du suivi du trafic



ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données, adopté en 2016 par le Parlement Européen.
Il est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Données personnelles : toutes données permettant l'identification directe ou indirecte d'une personne.

Autorité de contrôle : autorité nationale en charge du respect des législations portant sur les données
personnelles. En France, c'est la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Sous-traitant : c'est Aggelos, car nous sommes mandatés par votre organisme pour le traitement des
données personnelles des internautes qui visitent votre site internet.

Un cookie est un petit fichier stocké par un serveur dans le terminal (ordinateur, téléphone, etc.) d'un
utilisateur et associé à un domaine web (c'est à dire dans la majorité des cas à l'ensemble des pages d'un
même site web). Ce fichier est automatiquement renvoyé lors de contacts ultérieurs avec le même domaine.

Plus d'informations sur aggelos.fr/rgpd et auprès de Stéphanie Prost,
Directrice Digitale et de Nicola Cocco, DPO, à l'adresse rgpd@aggelos.fr

Source : CNIL